

BOUÉE

INFOS | n° 243



Magazine d'informations municipales
Mai 2024

FÊTE DE LA MUSIQUE

AVEC DES GROUPES DE MUSIQUE LOCAUX



Les Éphémères



Les Transfuges

BOUÉE
Vendredi 21 juin

A partir de 19h30
Place de l'église

Restauration
sur place :
frites, saucisses,
bar

Relais de Bouée - Comité des fêtes de Bouée
Vous voulez participer à la fête de la musique ? Contactez le Relais de Bouée

www.bouee.fr

Sommaire

Infos Municipales.....	2
Histoire locale.....	5
Enfance.....	7
Culture.....	11
Associations.....	12
Infos pratiques.....	14

Bulletin municipal n° 243

Mairie de Bouée

2, route du Syl
44260 BOUÉE
Tél. 02 40 56 12 18
Courriel : accueil@bouee.fr
Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,
Pierre DURAND,
Yacine MBODJ,
Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Impression : Goubault Imprimeur

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces,
à la mairie ou par mail à :
communication@bouee.fr
avant le 15 juin 2024
Retrouvez tous les Bouée Infos sur
notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Relevé des décisions - Séance de Conseil Municipal Lundi 18 mars 2024 - 21H - Salle du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mme HAMON en tant que secrétaire de séance - *voté à l'unanimité* ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **A PRIS ACTE** du compte rendu du dernier Conseil d'école des Courlis ;
- **DCM2024-03-01** : **DONNE** mandat au CDG44 comme coordonnateur, organisateur du groupement de commande pour la couverture de protection du risque prévoyance des agents communaux, *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-03-02** : **DECIDE** d'accorder une subvention de 150 € au Fonds de Solidarité Logement Départemental et **AUTORISE** le Maire de signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-03-03** : **DECIDE** d'accorder une subvention totale de 7 828,50 € pour différentes associations et **AUTORISE** le Maire de signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-03-04** : **VALIDE** le projet de budget pédagogique de l'école Les Courlis pour l'année 2024 et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-03-05** : **VALIDE** le forfait communal 2024 pour l'année 2023/2024 de l'école Ste Thérèse et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;

Occupation de la voie publique

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, il est possible que vous ayez besoin d'occuper **temporairement la voie publique**. Toute occupation privée du domaine public nécessite une **autorisation préalable**. L'autorisation d'occupation du domaine public est un acte administratif délivré par la mairie pour les voies communales et le département pour les routes départementales. Elle permet aux particuliers, entreprise ou association d'utiliser temporairement une partie de l'espace public selon ses besoins (travaux, activités...). Elle prend la forme d'un arrêté municipal ou départemental selon certains critères :

- L'occupation doit être **temporaire** et ne pas porter atteinte à la conservation du domaine public ;
- L'activité exercée doit être **légitime et conforme aux règles d'urbanisme** en vigueur ;
- L'espace occupé doit être **compatible avec les contraintes techniques et de sécurité** liées au site ;
- La demande doit être déposée dans un **délai raisonnable** avant le début de l'occupation (généralement 15 jours) ;

Pour veiller à la bonne régulation de l'espace public, il est donc rappelé à tous les habitants de la Commune de Bouée de procéder à une **demande d'autorisation d'occupation**



temporaire de la voie publique que ce soit pour **des travaux, un déménagement, une décharge temporaire, une opération commerciale, etc.**

Pour obtenir une autorisation d'occupation, vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1 - Identifier** l'autorité compétente : la mairie pour les voies communales, le département pour les routes départementales ;
- 2 - Rassembler** les documents nécessaires : un courrier de demande précisant la nature de l'occupation, sa durée, les dates envisagées et le lieu concerné, ainsi que tout document utile (plan de situation, justificatif d'activité, assurance responsabilité civile) ;
- 3 - Déposer** la demande auprès de l'autorité compétente dans le délai requis ;
- 4 - Attendre** la décision de l'autorité compétente ; en l'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande, celle-ci est considérée comme acceptée ; Une fois l'autorisation obtenue, il est important de la **respecter et de signaler toute modification ou prolongation éventuelle**. En cas de non-respect des conditions fixées par l'autorisation, celle-ci peut être **retirée et des sanctions** peuvent être appliquées.

Relevé des décisions - séance de conseil municipal

Mardi 02 avril 2024 - 20h - salle du conseil municipal

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - *voté à l'unanimité* ;
- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 - *voté à l'unanimité* ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **DCM2024-04-01** : **FIXE** le ratio commun à TOUS les cadres d'emploi, existants ou pouvant être créés par la suite, dans la collectivité pour l'avancement de grade à 100% ; **PRÉCISE** cette décision s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2024 ou à défaut à compter du 1^{er} avril 2024 et **AUTORISE** le Maire de signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-04-02** : **VALIDE** le Compte Administratif 2023 présenté (le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote) et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-04-03** : **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ; **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et **APPROUVE** le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-04-04** : **VALIDE** l'affectation du résultat de l'exercice 2023 tel que proposé et **AUTORISE** le Maire à signer tout document - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-04-05** : **ACCORDER** une subvention de 5 271 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024 et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-04-06** : **VALIDE** la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 telle que présentée ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget et à signer tout document afférent à la présente décision - *voté à l'unanimité* ;
- **DCM2024-04-07** : **DÉCIDE** d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie (TFB) de 2% et de maintenir les taux d'imposition de la Taxe foncière non bâtie (TFNB) et de la Taxe d'habitation (TH) pour l'année 2024 - *voté à l'unanimité*
- **DCM2024-04-08** : **VOTE** le projet de Budget primitif de l'année 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations (en fonctionnement ou investissement) pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget - *voté à l'unanimité*
- **DCM2024-04-09** : **VALIDE** le projet de convention proposé et **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Les Espaces Verts poursuivent leur embellissement

Les Services techniques ont terminé récemment le massif du parking de la Salle des Fêtes.

Le parking de l'école Les Courlis a accueilli des arbres fruitiers : un abricotier, un Eriobotrya (néflier du Japon), un Ficus carica (Figue rouge), un Plaque-minier (Kaki), un Pommier, un Prunier.

Les fruits sont comestibles.



Rappel sur la réglementation et la taxation des piscines

La réglementation applicable aux piscines

L'installation ou la construction de piscine sont soumises à la conformité des règles d'urbanismes. De ce fait, deux types d'autorisation d'urbanisme peuvent être sollicitées en fonction de la surface de la piscine envisagée : la **déclaration préalable de travaux** et le **permis de construire**.

- Une piscine nécessite une **déclaration préalable** lorsqu'elle est **supérieure à 10 m² sans excéder 100 m²**. Cette autorisation

d'urbanisme est exigée pour la réalisation de doit ainsi être obtenue avant d'entreprendre les travaux. Pour réaliser votre déclaration préalable de travaux, il vous suffit de remplir le formulaire (**Cerfa n°13703*12**) et le transmettre auprès de la mairie.

- Une demande de **permis de construire** est obligatoire avant le début des travaux, sous peine d'illégalité si la surface de la piscine est **supérieure à 100 m²**. De la même manière, vous avez la possibilité de compléter le formulaire (**Cerfa n°13406*13**) relatif à une demande de permis de construire, à faire parvenir à la mairie.

En revanche, aucune demande n'est requise pour les piscines dont la surface est inférieure à 10m²

A la fin des travaux, une **déclaration d'achèvement des travaux** est obligatoire dans les 90 jours suivant la fin des travaux auprès du service d'urbanisme de la mairie pour toute piscine ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable (**Cerfa n°13408*10**).

Qu'en est-il de la taxation des piscines ?

Toute addition de construction entraîne une augmentation de la valeur locative qui sert de base à l'établissement de la taxe foncière et taxe d'habitation, même lorsque la construc-



tion ne concerne pas la partie principale du local. La construction d'une piscine a donc une conséquence sur le montant de vos impôts au même titre que la création d'un abri de jardin ou d'une véranda.

Deux types de piscines sont identifiées :

- **Les piscines de moins de 10 m²** qui ne nécessitent pas de travaux de maçonnerie et les piscines hors-sol démontables. Ces types de piscines ne sont pas imposables.
- Les piscines **enterrées, semi-enterrées et hors-sol non démontables** qui sont **soumises à l'imposition**. Cette imposition concerne les piscines fixées au sol de manière qu'il soit impossible de la déplacer sans l'endommager. Les piscines hors sol transportables et démontables ne sont donc pas concernées. En revanche, selon le site impots.gouv.fr, « *Une piscine enterrée dans le sol ou hors sol, à structure en bois ou rigide, même si elle ne comporte aucun élément de maçonnerie au moment de la pose, si elle ne peut être déplacée sans la démolir, constitue un élément d'agrément bâti formant une dépendance qui doit être prise en compte pour l'établissement de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière.* »

A noter que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023 mais toujours due pour les résidences secondaires.

NB : la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et les municipalités peuvent utiliser aujourd'hui les nouvelles technologies pour repérer les piscines non déclarées (vues satellites, Google Maps, ...).

En cas d'anomalie détectée, un agent du fisc est envoyé sur place pour constater (ou non) la fraude. Les contrevenants s'exposent à une amende allant de **1 200 € à jusqu'à 6 000 € du mètre carré**, voire d'une amende de **300 000 € et d'une peine d'emprisonnement**.

Comment bénéficier d'une exonération temporaire ?

La construction de votre piscine peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière au cours des deux premières années qui suivent son édification en tant que construction nouvelle. Pour être exonéré, vous devez adresser une déclaration modèle H1 pour piscine via le formulaire (Cerfa n°6 704 IL) à votre centre des impôts foncier dans les 90 jours qui suivent la fin des travaux.

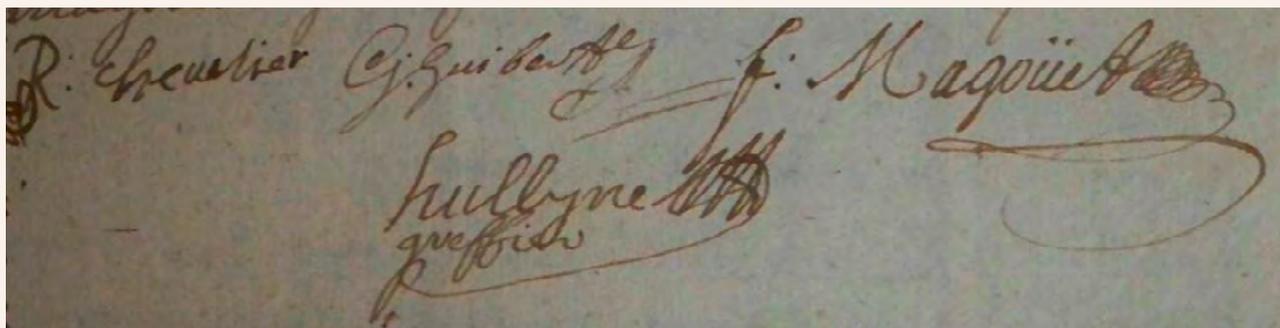
La Hunelière est un hameau dont les maisons sont toutes en ruine, abandonnées depuis plusieurs décennies. Il se trouvait à l'écart des chemins qui avaient été aménagés en routes. Il se situe entre la Bessardais et la Priourais. L'écriture du nom de ce lieu a été assez variable ; sur un rôle d'imposition de 1638, on trouve « la Heullenière ». La prononciation traditionnelle, au XX^e siècle, était : la Hun-n'le-ière.

La première mention du lieu dans les archives est très ancienne. En 1450, le recteur de la paroisse de Savenay, Jean de Château-Giron, fit plusieurs donations pour l'entretien de l'aumônerie de Saint-Armel qu'il avait fondée ; cette aumônerie est devenue l'hôpital de Savenay. Il donnait notamment deux parcelles de vigne dans le clos de la Jannaye en la paroisse de Savenay, près du chemin conduisant du village de la Hunelière à la Basilaye. La Jannaye est devenue la Jannière.

Il faut attendre le début du XVII^e siècle pour connaître des habitants du village, répartis en trois familles :

- celle de maître Pierre Couillard (probablement un notaire) et sa femme, Janne Delahaye ; ils ont eu au moins sept enfants et sont morts, lui en 1638, elle en 1639. Certains de leurs descendants ont habité les lieux pendant très longtemps,
- celle de Charles Cheminet et Marie Garnier, mariée en 1637
- celle de Vincent Magouet et Gillette Seignard, mariés en 1629 et parents de huit enfants.

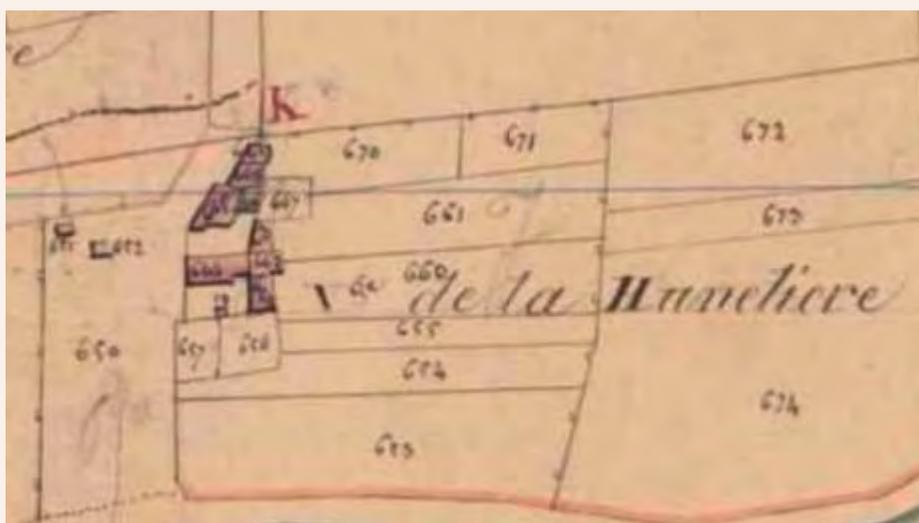
A partir du XVIII^e siècle, les documents conservés sont plus nombreux et permettent d'entrevoir les conditions de vie des habitants. C'est le cas des inventaires de biens meubles. Le 30 juin 1739, le greffier des juridictions de la vicomté de Donges et baronnie de la Roche-en-Savenay, Jean-Antoine Hullyne, qui habite la ville de Savenay, arrive à la Hunelière vers huit heures du matin (on suit alors l'heure solaire !). Il est venu à la demande d'un habitant du village, « honorable homme René Chevalier marchand laboureur ». Celui-ci est né en 1697, s'est marié en 1715, donc à seulement 18 ans, avec Renée David, de sept ans son aînée ; ils ont eu quatre enfants, puis l'épouse est décédée dès 1725. René Chevalier vient de se remarier, le 9 juin 1739, avec une veuve de son âge, Julienne Magouet. Pour sauvegarder les intérêts des enfants de son premier mariage, la coutume impose un inventaire et prisage (une évaluation de la valeur) de tous les biens meubles de la communauté ; en général, cette procédure a lieu peu après le décès de l'un des conjoints, mais René Chevalier a attendu près de 14 ans. Le greffier est assisté de deux laboureurs que René Chevalier a choisis comme priseurs, Guillaume Guibert, du Nouix, et Jean Pageot, de l'Unelais, lesquels prêtent d'abord serment de « se bien et fidèlement comporter au fait de leur prisage ». Il s'agit d'évaluer les « meubles et effets mobiliers tant morts que vifs », ce qui inclut les animaux et même les récoltes en cours de croissance. On commence par la literie puis on passe au cheptel. Deux bœufs en poil rouge sont estimés 250 livres ; ces animaux, essentiels au travail du laboureur, valent très cher. En comparaison, les trois vaches sont estimées de 18 à 27 livres chacune, une jument blanche avec son poulain 20 livres, un cheval en poil blanc 20 livres, 32 pièces de brebis mâles et femelles (sic) 72 livres, environ 60 pièces d'oies et ce qu'il y a de pions (oisons) 22 livres 10 sols, un cochon 4 livres. On élève aussi des abeilles : 12 ruches d'avettes et 9 bignons sont prisés 24 livres. En cette fin de juin, il reste encore un peu de la récolte précédente : une barrique et demie de vin pour 33 livres, 16 quarts de froment pour 52 livres (un quart correspond à 31 litres). Mais, la prochaine récolte se développe : « la levée de froment qui tient à la terre » est prisée 250 livres. Les produits dus aux animaux sont stockés : 34 livres de beurre prisées 8 livres 10 sols, « ce qu'il y a de laine et de plume » est estimé 50 livres 16 sols. Les outils de travail peuvent être bien usagés, mais une paire de roues neuves ferrées est prisée 58 livres. Les habitants de Bouée savaient tirer parti de la faune aquatique ; chez beaucoup, on trouve des outils de pêche, ici « un ray et deux carlets » prisés seulement 1 livre. Par contre, un fusil, une épée et un javelot sont estimés 7 livres. René Chevalier était sûrement un laboureur aisé car il possède 80 écus de trois livres et des pièces de monnaie pour un total de 241 livres 16 sols. L'ensemble de ses biens mobiliers se monte à 1840 livres et 17 sols.



Les signatures de l'inventaire de 1739 : René Chevalier, Guillaume Guibert, l'un des priseurs, Franois Magouet qui signe pour l'autre priseur, Jean Antoine Hullyne, greffier (Arch. Dp. de Loire-Atlantique, B 11153)

Ren Chevalier et sa deuxime femme, Julienne Magouet, meurent  un mois d'intervalle, en 1780,  la Hunelire,  environ 83 ans. Ils ont eu ensemble une fille, Julienne. Deux mois aprs le deuxime dcs, leurs biens mobiliers sont vendus aux enchres. Cette procdure est trs courante  cette poque. C'est encore le greffier des seigneuries de Savenay qui officie ; c'est alors Laurent Magouet, n  Boue en 1716. La vente a t annonce au prne de la grande messe, le dimanche 3 dcembre. Le greffier est assist d'un crieur, choisi par les hritiers : Philippe Hugron, du village de la Bazillais. Les enchres durent quatre jours, les trois premiers de huit heures et demie du matin jusqu' six heures du soir. Le greffier va passer les nuits au bourg de Cordemais. Ren Chevalier et Julienne Magouet, octognaires, ne devaient plus travailler la terre : on ne vend que des meubles et objets de la maison et des dpendances, si ce n'est une seule vache adjude 40 livres 10 sols. Au total, la vente se monte  1063 livres et 3 sols. Le crieur reoit 4 livres pour sa contribution.

Le plan cadastral de 1827 nous donne la disposition des btiments du village.



Les recensements du XIX^e sicle mentionnent trois maisons. Plusieurs familles Priou les ont habites. Le journal Le Phare de la Loire du 2 fvrier 1885 relate un malheureux incendie : « Mardi dernier, vers une heure et demie aprs-midi, M. Franois Priou, propritaire au village de la Hunelire, travaillait  un kilomtre dans le marais, quand il aperut une fume paisse dans la direction de sa maison. Il accourut au village et vit sa meule de foin, 8000 kilog. environ, qui tait en feu. Aid des voisins, il organisa des secours afin de prserver les habitations voisines. Cette manuvre eut un plein succs, mais la meule fut entirement brle. La perte est value  240 fr. M. Priou n'est pas assur. »

Pendant la guerre 1939-1945, Paul Priou et Anne Brizais, sa femme, furent les derniers habitants de Boue  travailler avec des vaches atteles. Ils taient ns en 1867 et 1869.

Bernard David

Les élèves de PS MS GS



Lors de la semaine de la maternelle, les parents ont pu animer des ateliers autour des émotions, au sein de l'école.



Tout le long du mois de décembre, les élèves de PS-MS-GS ont pu réaliser quelques défis et résoudre des énigmes quotidiennement.

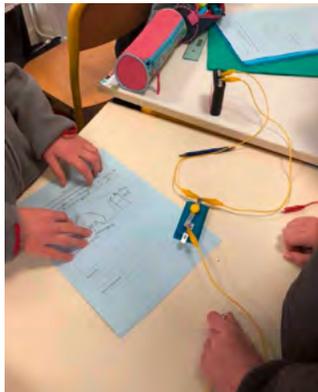
Lundi 8 janvier, les élèves de PS-MS-GS ont récolté 200 jetons, en suivant un parcours, pour les 200 jours avant le début des JO.

Ensuite les élèves de GS ont partagé les jetons par paquets de 10 jetons. Ils se sont aperçus qu'il fallait 20 boîtes. Puis ils les ont rassem-

blés et ils ont constaté que cela faisait beaucoup de jetons.

Les élèves de CM1 CM2

Cette période-ci les élèves de CM travaillent en sciences autour de l'électricité. Il s'agit de réfléchir aux dangers de l'électricité mais aussi d'allumer une ampoule avec une pile, allumer une ampoule éloignée d'une pile, allumer une ampoule éloignée d'une pile et avec interrupteur. Puis lors des prochaines séances, il faudra réussir à allumer une ampoule et en avoir une autre éteinte... A chaque séance, les élèves réfléchissent avant d'expérimenter.



Le conseil citoyen

Ce vendredi 12 janvier, les élèves délégués se sont réunis avec Mme Andréo, Amanda et les représentants de parents afin d'exprimer leurs ressentis, idées et envies sur le temps du midi et périscolaire. Avant de laisser la parole aux élèves Nadine a pu aussi faire un point sur ce qui avait été mis en place depuis le dernier conseil citoyen.



Les CE1 CE2

Cette période, la classe de CE1/CE2 fait des productions artistiques autour des Jeux Olympiques. Ici, ils ont tracé à la règle 5 droites sur leur feuille, puis à main levée 2 courbes. Ils ont ensuite choisi une couleur qu'ils ont décliné en plusieurs temps. Enfin, ils ont découpé la silhouette d'un athlète et l'ont collée au centre de la feuille.

Inscriptions et portes ouvertes

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école, pour **la rentrée de septembre 2024**, peuvent déjà appeler l'école au **02 40 56 14 12**, afin de convenir d'un rendez-vous. Les portes ouvertes de l'école se dérouleront le vendredi 5 avril à partir de 17h. Ce sera l'occasion de faire visiter l'école aux nouvelles familles et d'inscrire les futurs élèves.

La classe de GS CP

La journée des 100 jours

Depuis le début de l'année, les élèves de la classe de GS CP comptent les jours passés en classe en ajoutant des petits bâtons dans des gobelets. Cela permet de travailler la numération : dès que nous avons 10 bâtons, nous fabriquons une dizaine. Le vendredi 12 avril, ils ont créé un paquet de cent, une centaine.



Pour célébrer le 100^e jour d'école, ils ont participé à des ateliers autour du nombre 100.

Les élèves ont :

- décoré le nombre 100
- fait des constructions des 100 objets (kaplas, légos, perles-boutons)
- réalisé des collections de 100 objets (10 paquets de 10)
- cuisiné 100 petits gâteaux
- bougé leur corps : 100 flexions, 100 balles lancées, 100 sauts, course de 100 secondes

La classe de GS CP



Nous avons posté notre lettre au Père-Noël.



Nous sommes allés au cinéma voir Panda, petit panda.



Nous avons réalisé de beaux sapins de Noël.

CE1 CE2 et de CM1 CM2

Rencontre des clubs sportif bouésiens



Dans le cadre de notre participation à Génération 2024, les élèves de CE1 CE2 et de CM1 CM2 ont pu vivre ce mardi 19 mars une initiation au ping pong avec l'intervention du club tennis de table de Bouée.

Les élèves ont bien participé et ont progressé en une séance.



Vendredi 12 avril, les élèves de CE2 CM1 CM2, ont participé avec un grand intérêt à une initiation de palet sur plomb. Merci au club de Bouée. Les élèves ont aussi évolué au cours de ces séances.

Merci aux bénévoles.

Tous les élèves de l'école vivront une initiation à la capoeira après les vacances d'avril.

La classe de PS-MS-GS



Dans le cadre de l'USEP, les élèves de la classe de PS-MS-GS ont accueilli les élèves de deux autres écoles. Ils pu leur faire découvrir le sentier des Belles Demeures par une longue marche avec différentes recherches.

La classe de CE1/CE

Sortie USEP à Bouée

Le vendredi 19 avril, la classe de CE1/CE2 a accueilli les CE2 de Prinquiau et les CE1/CE2 du Temple de Bretagne à Bouée. Les élèves ont fait une randonnée de 5 kilomètres dans Bouée, sur le sentier des Belles Demeures. Ils ont observé beaucoup de choses : des calvaires, le balisage des randonnées, des animaux (oiseaux, chevaux, papillons, chiens, chats, moutons...)... C'était une belle journée ensoleillée !



La semaine Olympique et paralympique



Les élèves de l'école ont pu vivre une semaine particulière, en effet lors de cette semaine. Les plus jeunes ont travaillé en art sur la flamme olympique, sur les différents continents. Les plus grands ont réfléchi au goûter équilibré d'un sportif et ont couru chacun 2024 mètres.

Tous les élèves ont relevé les différents défis. Cette belle semaine a été conclue par la visite dans toutes les classes de Melissa Quelfennec (4 fois championne mondiale de boxe française). Les élèves étaient ravis de l'interroger sur sa vie de sportive de haut niveau. Merci à elle pour sa présence.



Ecole Sainte Thérèse

La classe de maternelle

La classe de maternelle a fêté le 100^e jour d'école en réalisant 100 fleurs en papier inspirées de Murakami.

Les élèves ont fait des paquets de 10 fleurs pour une première approche de la dizaine.

Ils ont adoré créer des cerisiers soufflés à la paille et des collages de printemps avec des fleurs séchées.

Ils ont aussi trouvé 100 mots liés à l'école en dictée à l'adulte.

Les GS ont travaillé sur les rimes et ont réalisé un petit livre en rimes en alliant le livre « Ça n'existe pas de Mathieu Maudet » et le sport.



Escale en Afrique

De mars à avril, les élèves de la classe de CP CE1 CE2 ont fait une escale en Afrique (suite de leur tour du monde). Tout au long de cette période, les élèves ont lu des histoires se passant sur le continent africain. A partir de reproductions de plusieurs œuvres de Helga, ils ont réalisé de jolis doudous africains portant leur bébé sur leur dos.... Et enfin pour finir la période en beauté avant de partir en vacances, ils ont cuisiné un gâteau à la patate douce.

Le jeudi 21 mars était la journée mondiale de la trisomie et pour marquer cette journée, les enfants sont venus à l'école avec deux chaussettes différentes.

La classe découvre des histoires d'autres pays en allant à la bibliothèque.



Journée internationale de la trisomie 21



Le jeudi 21 mars, l'école Sainte-Thérèse a participé à la journée internationale de la trisomie 21. Pour valoriser la différence et la diversité, les élèves et leurs enseignantes ont porté des chaussettes dépareillées. Les élèves de cycle 2 et 3 ont découvert la pratique d'un nouveau sport : le Kinball. C'est un sport collectif qui se joue avec trois équipes et un gros ballon. Le but est qu'une équipe serve le ballon à l'une des deux équipes adverses de façon à ce que cette dernière ne

puisse pas le récupérer avant qu'il ne touche le sol. Avant de se lancer dans les matchs, les élèves se sont familiarisés avec ce sport en réalisant des parcours avec obstacles. Ils ont appris à stabiliser la balle et à savoir communiquer en équipe pour arriver à la ligne d'arrivée sans que le ballon ne touche le sol. Les élèves de maternelle ont aussi pratiqué le Kinball mais avec un ballon moins imposant et ont découvert le jeu du parachute. En sciences, les élèves de CM ont fait des expé-

riences pour découvrir les mélanges miscibles et non-miscibles. Au préalable, ils avaient schématisé leurs hypothèses et ont pu les vérifier en expérimentant. **Voici les mélanges réalisés :** Eau + huile / eau + vinaigre / eau + jus de pomme / sirop de grenadine + jus d'orange. En lien avec le thème du Tour du monde, les élèves de CP/CE1/CE2 ont réalisé pour le dernier jour d'école avant les vacances de février des gâteaux australiens : les Jam drops. C'était délicieux !!

Chasse aux œufs



Pour fêter Paques et les vacances, l'école a organisé une grande chasse aux œufs pour les enfants et les futurs élèves de l'école.

Les enfants ont adoré chercher les œufs, sous les encouragements de leur équipe enseignante et de leurs parents.

2 œufs d'or ont été cachés avec une belle récompense pour les 2 gagnants. Ils sont tous repartis avec des chocolats.

Un moment de partage et de joie pour tout le monde avec au programme, bar, pêche à la ligne, crêpes...

Pour rappel, les portes de l'école sont toujours ouvertes pour une visite/inscription pour l'année prochaine.

N'hésitez pas à consulter notre site bouee-ecolestetherese.fr



Bibliothèque de Bouée

Horaires d'ouverture

mardi	16h à 18h
mercredi	15h à 18h
vendredi	16h à 18h
samedi	10h30 à 12h30

Conditions d'emprunts : il y a du nouveau !

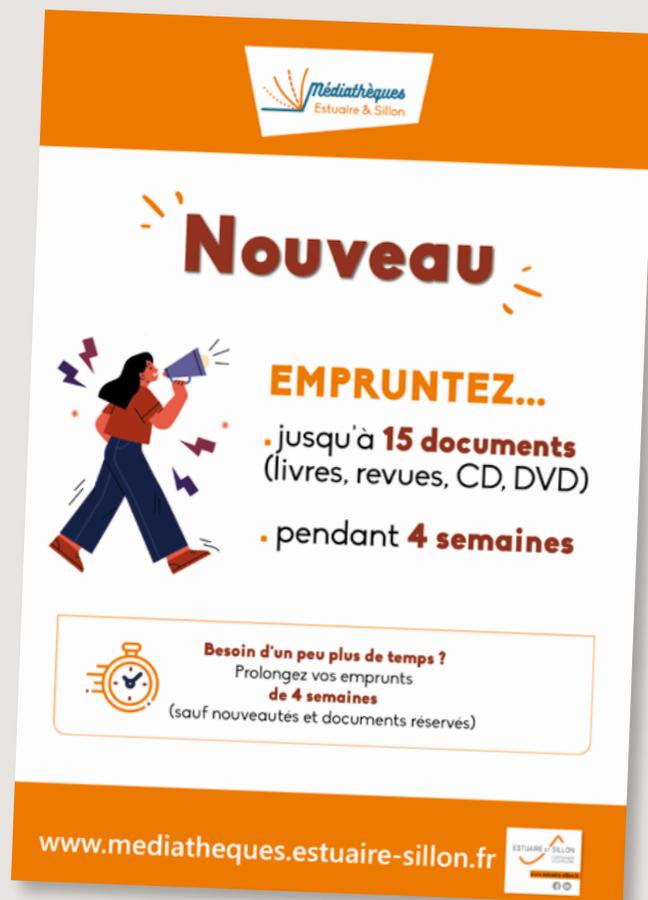
Vous pouvez dorénavant emprunter **15 documents au choix** (livres, DVD, CD, revues) pour une **durée de 4 semaines**. L'adhésion reste bien sûr **gratuite pour tous**.

Des **boîtes retours** sont à disposition devant toutes les médiathèques du réseau pour retourner vos documents en dehors des heures d'ouvertures.

Site internet : www.mediathèques.estuaire-sillon.fr

Il vous permet de

- accéder au catalogue en ligne
- réserver ou prolonger un document
- consulter le programme des animations
- réserver vos places pour une animation, via Billetweb.



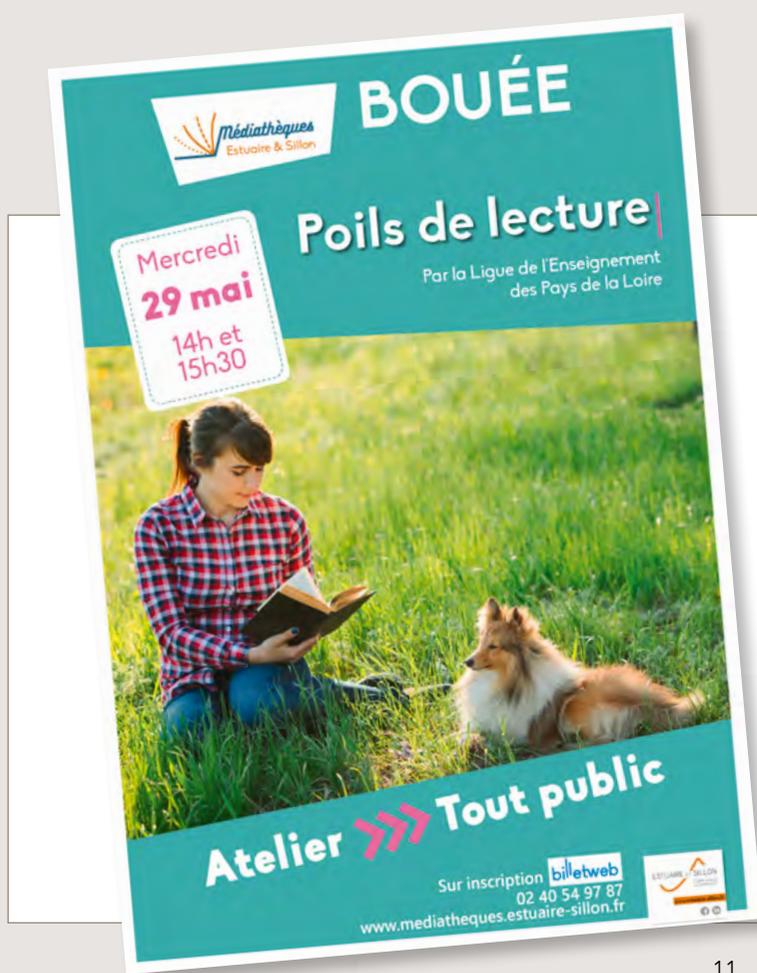
Nouveau

EMPRUNTEZ...

- jusqu'à **15 documents** (livres, revues, CD, DVD)
- pendant **4 semaines**

Besoin d'un peu plus de temps ?
Prolongez vos emprunts de **4 semaines** (sauf nouveautés et documents réservés)

www.mediathèques.estuaire-sillon.fr



BOUÉE

Poils de lecture
Par la Ligue de l'Enseignement des Pays de la Loire

Mercredi 29 mai
14h et 15h30

Atelier **Tout public**

Sur inscription [billetweb](http://billetweb.com)
02 40 54 97 87
www.mediathèques.estuaire-sillon.fr

Prochaine animation

 **Mercredi 29 mars, à 14h et 15h30 :**

Poils de Lecture

Une séance de médiation littéraire tout en douceur et interactive, dédiée aux livres et avec de vrais animaux !

Des animaux éduqués au contact du public :

Chiens, cochons d'inde, lapins.
Des ouvrages ludiques et intelligents sur les animaux.

Des animations, des quiz et temps de lecture dans un contexte de détente et de bien être.

Ouvert à tous, enfants & adultes !

Gratuit, sur inscription.

12 personnes maximum par séance

Associations

Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars



Samedi 22 et dimanche 23 juin • 10H à 18H

Gratuit

Exposition « ECLECTIQUE »

Exposition, démonstration de savoir faire dans la chapelle de Rohars.



Gérard Maillard et Muriel Lalloué, peintres

Quatre artistes viendront embellir
la chapelle de Rohars :



Christian Cerisier, tableaux en bois



Siegfried Usclat, coutelier d'art

Muriel Lalloué anime l'association « Les Z'arts » de Bouvron. Elle est dans un univers où se côtoient les portraits, les animaux, les natures mortes, ou les compositions ludiques. Les médiums qu'elle utilise dans la réalisation de ses tableaux sont l'acrylique et l'huile. Son support principal est la toile sur châssis.

Christian Cerisier de Bouvron travaille le bois avec une scie à chanter et réalise des tableaux.

Gérard Maillard utilise le crayon graphite, les pastels, l'aquarelle sur papier et l'acrylique sur toile. Ils lui permettent de s'exprimer en fonction de ses motivations du moment. Ses tableaux sont très variés et l'humour est parfois présent.

Siegfried Usclat de la Chapelle Launay exposera ses couteaux forgés
Entrée gratuite



Dimanche 30 juin 2024 • 17h

Alice Letort et Charlotte Schneider

Guitare, flûte, traverso, théorbe - La musique baroque à l'honneur

Alice qui était venue en 2019 se produire en duo de guitares romantiques, reviendra avec Charlotte Schneider flûtiste rencontrée à Bâle, avec laquelle elle joue depuis quelques années.

Résidentes en Suisse, elles se produisent régulièrement en Suisse et à l'étranger. Elles proposent ce programme dans le cadre d'une tournée en Bretagne.

Ce sont des artistes de très haut niveau que la chapelle de Rohars aura la chance d'accueillir.

Leurs instruments leur permettent de profiter d'une large palette de couleurs sonores :

Guitare romantique et csakan, luth et flûtes à bec et traversières renaissance, théorbe ou guitare baroque et flûtes baroques.

Les sonorités du traverso et du théorbe convoquent l'atmosphère des concerts de chambre du XVIII^e siècle. Une partie, dans l'esprit des salons viennois du XIX^e siècle, est consacrée au répertoire pour csakan (flûte à bec du XIX^e siècle) et guitare romantique.

7 € à partir de 13 ans
Réservation conseillée

Pour tout renseignement et réservation contactez le
06 81 13 26 57 ou lacsar@orange.fr

Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars

Dimanche 21 juillet 2024 • 17h

CONCERT D'ÉTÉ : Carol Delgado chante Federico García Lorca

avec Jean-Marc Blondel à la guitare flamenco

Carol Delgado et Jean-Marc Blondel proposent à travers ce concert de faire non seulement connaissance avec cet artiste hors du commun mais également un voyage à travers l'Andalousie région natale et chérie de Lorca. Toutes les chansons sont des poèmes originaux en espagnol de Garcia Lorca mis en musique et réarrangés à la guitare flamenco par le guitariste Jean-Marc Blondel. Entre les chansons Carol raconte (en français) Federico García Lorca et l'histoire de ses poèmes. Carol Delgado était venue en 2023 dans le cadre de « Rohars en fête ».

Excellente chanteuse, elle nous proposera cette fois dans la chapelle une autre facette de son talent.

7 € à partir de 13 ans - Réservation possible
Pour tout renseignement et réservation
contactez le 06 81 13 26 57 ou
lacsar@orange.fr



Bouée Tennis de Table

Le 23 mars le club Bouée Tennis de Table organisait son tournoi annuel à la salle polyvalente.

Une quarantaine de participants dont des amis et des anciens du club ont disputé des parties acharnées toute la journée seulement interrompue par un pot de l'amitié et quelques crêpes et galettes.

Le club et ses 3 équipes poursuit les compétitions jusqu'à mi-mai le dimanche matin.



Infos pratiques

Animation sportive départementale : séances sports de nature pour les +60 ans

L'animation sportive départementale et l'OIS Estuaire et Sillon vont proposer, à partir de Septembre 2024, des séances de sports de nature pour les + de 60 ans.

Ces séances auront lieu toute l'année sur les différentes communes du territoire Estuaire & Sillon.

Au programme : golf, tir à l'arc, orientation, paddle/kayak, VTT, escalade. Ces séances seront adaptées au rythme et aux capacités de chacun, le but étant de prendre du plaisir tout en pratiquant une activité physique et sportive. Toutes les séances seront encadrées par les éducateurs sportifs départementaux

et seront basées sur la découverte et l'initiation à travers une approche ludique, sans aucune recherche de performance.

2 séances de découvertes seront proposées les mardi 18 et jeudi 20 Juin prochain, de 10h à 11h30, à Campbon, au complexe sportif.

Pour vous inscrire sur l'une de ces séances et/ou pour toutes informations, merci de contacter l'éducateur de votre territoire :

• **Savenay / Malville / Bouée / Lavau-sur-Loire : Yann ROUSTEAU**
yann.rousteau@loire-atlantique.fr
06.86.45.82.76



- **Campbon / Prinquiau / La Chapelle-Launay / Quilly :**
Stéphane MARCHAND
stephane.marchand@loire-atlantique.fr
06.86.45.82.53
- **Cordemais / Le Temple de Bretagne / Saint-Etienne de Montluc :**
Arnaud MARCHAND
arnaud.marchand@loire-atlantique.fr
06.76.75.99.21

Déclaration de revenus : des agents à votre écoute

Deux rendez-vous prévus en avril et en mai à l'espace France services Estuaire et Sillon avec un agent du service des impôts

Combien de parts dois-je déclarer ? Dois-je effectuer une déclaration si je suis non imposable ? Mon enfant majeur fait-il toujours partie de mon foyer fiscal ?... Autant de questions – et bien d'autres ! – que l'on est amené à se poser au moment de remplir sa déclaration de revenus.

Pour aider les usagers, des agents de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) seront présents les 25 avril et 22 mai prochain à l'espace France service au siège de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Les rendez-vous se feront uniquement sur inscription via le lien indiqué sur le site www.impots.gouv.fr.

Informations pratiques

- sur rendez-vous, le jeudi 25 avril (09h-12h)
- sur rendez-vous, le mercredi 22 mai (09h-12h)

Lieu

Communauté de Communes Estuaire et Sillon
2 boulevard de la Loire - 44260 Savenay

Pour prendre RDV

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- sur le site www.impots.gouv.fr depuis la rubrique CONTACT et RDV,
- avec un agent France Services,
- par téléphone au 0 809 401 401 (de 8h30 à 19h00). Service gratuit, prix d'un appel local (numéro non surtaxé).
- Vous pouvez nous contacter par messagerie : dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr (messagerie sécurisée).

France services c'est quoi ? Un service de l'Etat qui accompagne les habitants dans leurs démarches administratives : pour demander une allocation (RSA, prime d'activité, allocation logement,...) , immatriculer un véhicule, préparer sa retraite, etc.

Contact presse : Olivier Trébon - Responsable de France services
Communauté de Communes Estuaire et Sillon
02 40 56 99 48 - o.trebon@estuaire-sillon.fr



Résidence habitat jeunes, des logements pour les jeunes actifs de 16 à 30 ans

La résidence **Madame Jan à Savenay** propose 21 studios à prix très attractifs pour les jeunes actifs, qui rencontrent des difficultés d'accès au logement ordinaire.

Vous êtes âgés de 16 à 30 ans ? Vous cherchez à louer un studio meublé ?

La solution logement pour les 16-30 ans

Les logements en résidence habitat jeunes sont dédiés à l'accueil de jeunes actifs (CDD, apprentis, stagiaires, CDI...), qui rencontrent des difficultés d'accès au logement ordinaire. Plus qu'un simple hébergement c'est également un véritable accompagnement vers l'autonomie qui est proposé.

Les prestations

- 21 studios de 18 m² à 35 m² meublés et équipés, composés d'une pièce de vie avec coin cuisine, salle d'eau avec WC
- Pas de frais de dossier
- APL dès le 1^{er} mois
- Services proposés : parking voiture et vélos, accès handicapés, contrôle accès, interphone, astreinte 24h/24, espace détente, laverie, écoute conseil
- Situation : 19 rue Madame Jan, 44260 Savenay
- Renseignement au 02.51.86.73.00

L'inauguration officielle est prévue le 18 juin prochain

Effectuez votre demande :
Ouverture d'une nouvelle résidence à Savenay, commune de Loire-Atlantique | MDHJ
(mademande-habitatjeunes.fr)



Zones de dons, la réutilisation en libre-service dans les déchèteries

De nombreuses nouveautés sont mises en place dans les zones de dons pour ce printemps: les zones de dons deviennent permanentes, une Abricothèque a été créée à Savenay pour les matériaux de jardinage et de bricolage, et des zones de dons de bois de chauffage sont désormais proposées dans 3 déchèteries.

A compter du mois de mai, 4 zones de dons deviennent permanentes à Campbon, Cordemais, Savenay et Saint Etienne de Montluc.

Des zones de dons permanentes sont disponibles dans les 4 déchèteries du territoire : **Campbon, Cordemais, Savenay et Saint Etienne de Montluc**. A partir de mai, elles seront accessibles aux heures d'ouverture des déchèteries.



Que pouvez-vous y déposer ?

Les zones de dons acceptent tous les matériaux ou objets. Ils doivent être en bon état ou réparables pour les équipements électriques ou thermiques.

Au-delà de trois mois de stockage le matériau/objet ne pourra plus faire l'objet de don et prendra la filière habituelle de traitement (recyclage, valorisation énergétique, enfouissement). L'objectif est de limiter l'enfouissement en favorisant le réemploi. Si vous donnez, vous ne jetez pas et si vous prenez, vous n'achetez pas. Vous participez ainsi à la réduction des déchets et à l'économie des matières premières.

L'abricothèque, une zone de dons de matériaux de jardinage et de bricolage à Savenay



Une Abricothèque a ouvert ses dons aux usagers de la déchèterie de Savenay courant mars. Cet espace est dédié aux dons de tous les matériaux de jardinage et de bricolage comme des restes de carrelage, de peinture ou des petits outillages inutilisés qui encombrant votre garage.

Que pouvez-vous y déposer ?

- Bois : palette, bastaing, poteau, tasseaux, planche...

- Petit outillage : petit outil, visserie...
- Droguerie : peinture, vinyle, colle, pinceau, produit de finition...
- Électricité : équipement électrique (câbles, chauffage, rallonge, multiprise, luminaire...), appareil (électrique et thermique)
- Sanitaire, plomberie : tuyau, raccord, lavabo, évier, wc, robinetterie, vmc...
- Menuiserie : porte, fenêtre, volet...
- Jardin : grillage, outil de jardin, pot de fleurs, tuyau d'arrosage...
- Sols-murs : parquet, carrelage, faïence, papier peint, moquette, lino, jonc de mer, toile intissée...
- Gros œuvre : parpaing, placo, brique, tôle, étau, ardoise, isolant, bâche.

Avant de donner, merci de vous assurer du bon état de l'objet ou matériau afin d'augmenter ses chances d'être réutilisé. Une signalétique est prévue pour vous aider à ranger à la bonne place.

Chaque usager peut faire un don ou prendre des matériaux ou objets dont il a l'utilité. Il n'y a pas d'obligation de réciprocité. On peut donner sans prendre ou prendre sans donner.

Zone de dons de bois de chauffage

Le SMCNA a mis en place une zone de dons de bois de chauffage en accès libre en déchèteries de Savenay, Cordemais et Saint Etienne de Montluc et prochainement Malville. Vous pouvez y déposer ou récupérer du bois de chauffage.



Vous souhaitez récupérer ?

Venez chercher librement votre bois de chauffage sur la zone prévue à cet effet, indiquée d'un panneau.

Vous souhaitez déposer ?

Ce bois doit pouvoir être porté par une personne seule et les souches ne doivent pas être positionnées dans ce tas.

- **Acceptés** : bois coupé, buches et rondins
- **Refusés** : bois pourri, poteaux en bois traités, souches et racines

Infos pratiques

Pour rappel, les zones de dons sont accessibles à tout habitant de la Communauté de Communes ayant accès à la déchèterie. Le Pass'déchets est indispensable pour accéder en déchèterie. Il est disponible dans votre mairie (sauf Savenay) ou au service Déchets de la Communauté de Communes (ZA des Acacias à Savenay).

Toutes les infos pratiques sont disponibles sur www.estuaire-sillon.fr

Je donne, tu prends : ça ressort!

Au-delà du tri, chacun est invité à réfléchir à sa consommation pour adopter un comportement plus responsable. Est-il réutilisable? Réparable? Ou peut-être utile à quelqu'un d'autre? Différentes solutions existent pour éviter de jeter, à retrouver en ligne sur www.estuaire-sillon.fr

Contacts presse

Amélie Jacquot - Technicienne déchets
Communauté de Communes Estuaire et Sillon
02.28.00.28.42 - a.jacquot@estuaire-sillon.fr

Floriane DANET - Coordinatrice prévention
02.40.51.27.82 - SMCNA coordination.

prevention@smcna.fr



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
MISE EN CONFORMITÉ, INSTALLATION, MODIFICATION...

dépannage électroménager et tous appareils de source électrique (possibilité d'une aide financière grâce au bonus réparation)

MULTISERVICES

peinture - montage de cuisine, meubles - pose de parquet

travaux de jardinage, aménagement et entretien des espaces verts

devis gratuit

La Gautrais 44260 Bouée

06 26 96 83 06

naoned.electro.domotique@gmail.com

SIRET 490750139

ON RECRUTE DES ACROBATES

CAPABLES DE VOLTIGER À 12 MÈTRES DU SOL POUR RÉTABLIR L'ÉLECTRICITÉ.

Parce qu'être électricien chez Enedis, c'est plus qu'un simple job. 2 500 offres en CDI et en alternance partout en France.

enedis
Bâtiments, dans la collectivité, Travaux électriciens.



Olympique
Pétanque
Bouésienne



CONCOURS DE PETANQUE

PARKING SALLE POLYVALENTE
BOUÉE



10 €
la doublette

SAMEDI

25

MAI

Inscriptions à partir de 13H30

jet du but 14h

1 lot à chaque participant